

Infirmier(e) en pratique avancée à 100 %

USMP Tarascon et Arles – Pôle Unité pour Malades Difficiles- Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire

Horaires et repos Fixes 9h/17h

Mise à jour le 27/08/2025

PRE-REQUIS OBLIGATOIRES

- Diplôme d'IDE et IPA, vaccination à jour
- Permis B
- Afin d'être examinée, la candidature devra impérativement contenir un CV et une lettre de motivation

CONTEXTE DU POSTE

Le CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET est un acteur majeur en psychiatrie générale, handicap et précarité sur le territoire du Vaucluse et du nord des Bouches du Rhône. Il propose une offre de soins riche et diversifiée allant de la périnatalité à la personne âgée, tant dans le domaine sanitaire que le médico-social.

Le Pôle UMD-USMP est composé de deux services de psychiatrie adulte, et d'une équipe mobile :

- d'un service d'Unités pour Malades Difficiles comportant cinq unités d'hospitalisation complète, une unité d'ergothérapie.
- D'un service d'Unités Sanitaires en milieu Pénitentiaire regroupant trois unités:
 - ⇒ l'Unité Sanitaire en milieu Pénitentiaire du centre pénitentiaire du Pontet
 - ⇒ l'Unité Sanitaire en milieu Pénitentiaire du centre de détention de Tarascon
 - ⇒ l'Unité Sanitaire en milieu Pénitentiaire de la maison centrale d'Arles
- d'une équipe mobile psychiatrique de suivi des patients détenus sortants de prison (EMOPSP).

Le service

L'infirmier(e) en pratique avancée intégrera le service des USMP, dans deux des quatre unités sanitaires en milieu pénitentiaire au Centre de Détention de Tarascon et à la maison centrale d'Arles. Les personnes détenues sont reçues en consultation à leur demande, ou après un signalement, et peuvent bénéficier de soins et de suivis psychiatriques selon une organisation de soins ambulatoires avec consultations psychiatriques, des suivis psychologiques et infirmiers et des activités de CATTP.

L'infirmier(e) en pratique avancée exercera au sein d'une équipe pluri disciplinaire et sous l'autorité du Cadre et du Cadre supérieur de santé.

DESCRIPTIF GENERAL DU POSTE

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018 et 2019), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) psychiatre(s). Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins en intra hospitalier, les soins en extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA exerce dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par le ou les psychiatre(s) et le ou les infirmier(s) exerçant en pratique avancée dans le domaine de la psychiatrie et santé mentale.

L'IPA fait partie du service des équipes sanitaires en milieu pénitentiaire et participe aux activités et prise en charge décrite dans le projet de service en conformité avec le protocole cadre établi entre les différents partenaires (centres hospitaliers,

centre pénitentiaire et ARS) et avec *le guide méthodologique de la prise en charge sanitaire des personnes sous main de justice*.

Dans le cadre de ses activités sur les unités sanitaires en milieu pénitentiaire, l'IPA participe à la prise en charge des patients sous main de justice, atteints des troubles suivants : troubles psychotiques, troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles somatoformes, troubles dissociatifs et troubles addictifs.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Conduire en entretien, effectuer une anamnèse et procéder à l'examen clinique et interpréter les données pour évaluer l'état de santé du patient.
- Évaluer les comorbidités associées, notamment somatiques.
- Formuler les conclusions cliniques et faire des diagnostics infirmiers.
- Repérer les effets secondaires des traitements.
- Évaluer l'adhésion aux soins, l'observance, repérer les effets secondaires des traitements et identifier les situations d'urgence.
- Prescrire des examens complémentaires inscrits dans son champ de compétence et interpréter les résultats.
- Conduire toute activité d'orientation (médicale, médico-sociale ou sociale).
- Prescrire les examens complémentaires inscrits dans son champ de compétence.
- Renouveler ou adapter les traitements.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutiques.
- Les modalités d'entretien seront fonction des possibilités matérielles d'accueil dans les unités sanitaires ou en détention en priorité en présentiel mais pourront être par téléphone ou par téléconsultation, ou sur le lieu d'hospitalisation ou lors des permissions de sortir accompagnées organisées dans le cadre de la préparation à la sortie. Après chaque entretien un compte rendu sera consigné dans le dossier patient à l'onglet Observations Infirmière de Pratique Avancée

ACTIVITES SPECIQUES

Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention :

- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des thymorégulateurs, psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement
- Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Prescrire et renouveler les examens pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations ainsi que les examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de psychoéducation et remédiation cognitive, ...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement
- Prescrire ou orienter vers un programme d'éducation thérapeutique
- Réaliser les actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient

Actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

- Elaborer un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre
- Concevoir et réaliser les actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive
- Organiser et planifier des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces

- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes
- Concevoir et réaliser des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins
- Réaliser des actions dans le cadre de projets territoriaux de santé de démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants

Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient :

- Participer à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Rendre compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge dans le dossier du patient

Activités non cliniques (au sein du pôle ou au niveau institutionnel)

Ces activités correspondent à environ 20% du temps de travail

- Réaliser des Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles, ou d'ETP
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques
- Contribuer à la mise en œuvre de projets de recherche
- Enseigner et former
- Faire des veilles professionnelles
- S'investir dans des Groupes Recherches institutionnel
- Assister aux réunions du groupe professionnel IPA

QUALITES ET APTITUDES ATTENDUES

- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Sens relationnel développé
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Capacité d'écoute
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation
- Rigueur
- Aptitude pédagogique
- Maîtrise du sens de l'autonomie

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Base horaire jour : 8h, avec repos compensateur sur le cycle de travail
- Intervention sur les USMP d'Arles et de Tarascon
- Horaires fixes : 9h- 17h
- Repos fixes

RISQUES PROFESSIONNELS

- Psychosociaux : charge mentale, stress, violence, agressivité
- Biologiques infectieux et parasitaire en fonction de la situation médicale du patient et de son environnement
- Liés aux activités : déplacement, travail sur écran
- Gestion de situations conflictuelles

AVANTAGES

- Des offres loisirs, sport et culture pour tous les agents (CLOS, CGOS)
- Crèche hospitalière sur le site de Montfavet, ouverte de 5h45 à 21h15
- Forfait mobilité durable jusqu'à 300€ par an pour l'implication sur les trajets domicile –travail (engins éligibles ou co-voiturage)

- Parcours professionnel diversifié possible du fait de l'offre de soins, tant dans le domaine sanitaire que médico-social
- Pour se former : Plan de formation adapté

